



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

KURTZENHOUSE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

REVISION N°2 DU POS EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à
la délibération du 04 mars 2020

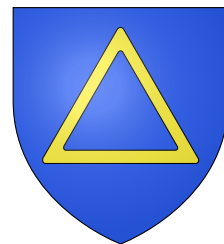


A KURTZENHOUSE

Le Maire,
Marc MOSER

PRAGMA-SCF

 **atip**
Agence Territoriale d'Ingénierie Publique



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
PLAN LOCAL D'URBANISME DE
KURTZENHOUSE

2 - PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.L.U. APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 MARS 2020

LE MAIRE

PRÉAMBULE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) constitue une pièce essentielle du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune pour l'ensemble de son territoire (article L151-5 du code de l'urbanisme).

Il traduit une vision politique et sociale du territoire à échelon de 10-20 ans (l'horizon 2036) capable d'intégrer un horizon plus lointain (2050) : la ville que nous voulons transmettre aux générations futures.

Le PADD est aussi un cadre de cohérence interne au PLU. S'appuyant sur les éléments du rapport de présentation, il est un guide pour élaborer les règles d'urbanisme transcrites dans le règlement écrit et graphique du PLU (article L.151-6 à L151-8 du code de l'urbanisme).

Le PADD constitue également un cadre de référence dans le temps dans la mesure où ses orientations ne pourront pas être fondamentalement remises en cause sans que préalablement une nouvelle réflexion soit menée en concertation avec les habitants pour définir de nouvelles orientations. Ainsi, le PLU pourra faire l'objet de remaniements par le biais de procédures de modification. Toutefois une procédure de révision devra être engagée dans le cas où ces évolutions porteraient atteinte à l'économie générale du PADD (article L.153-31 du code de l'urbanisme)

SOMMAIRE

UNE AMBITION : maîtriser l'évolution de Kurtzenhouse pour préserver son identité	4
Orientation Stratégique n°1	
Faire le choix d'une évolution démographique maîtrisée	6
Orientation Stratégique n°2	
Prévoir et favoriser la production quelque 150 logements d'ici 2038	8
Orientation Stratégique n°3	
Garantir la production d'une palette d'offres en habitat diversifiée et attractive pour les jeunes ménages	9
Orientation stratégique n°4	
Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace	10
Orientation stratégique n°5	
Prévoir le renforcement de l'offre d'équipements et de services aux habitants.....	12
Orientation Stratégique n°6	
Conforter la vitalité économique, le commerce et l'agriculture	16
Orientation Stratégique n°7	
Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site	18
Orientation Stratégique n°8	
Préserver l'environnement et conforter la biodiversité	20
Orientation Stratégique n°9	
Promouvoir l'écomobilité	22
Orientation Stratégique n°10	
Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables	24
Orientation Stratégique n°11	
Prévenir les risques naturels et technologiques	25
Orientation Stratégique n°12	
Favoriser le développement des technologies numériques	25



UNE AMBITION : maîtriser l'évolution de Kurtzenhouse pour préserver son identité village et privilégier la valorisation de son cadre de vie

Concevoir un Plan Local d'Urbanisme pour maîtriser l'urbanisation de Kurtzenhouse

Kurtzenhouse est une commune de quelque 1090 habitants bien dotée en équipements et services aux habitants.

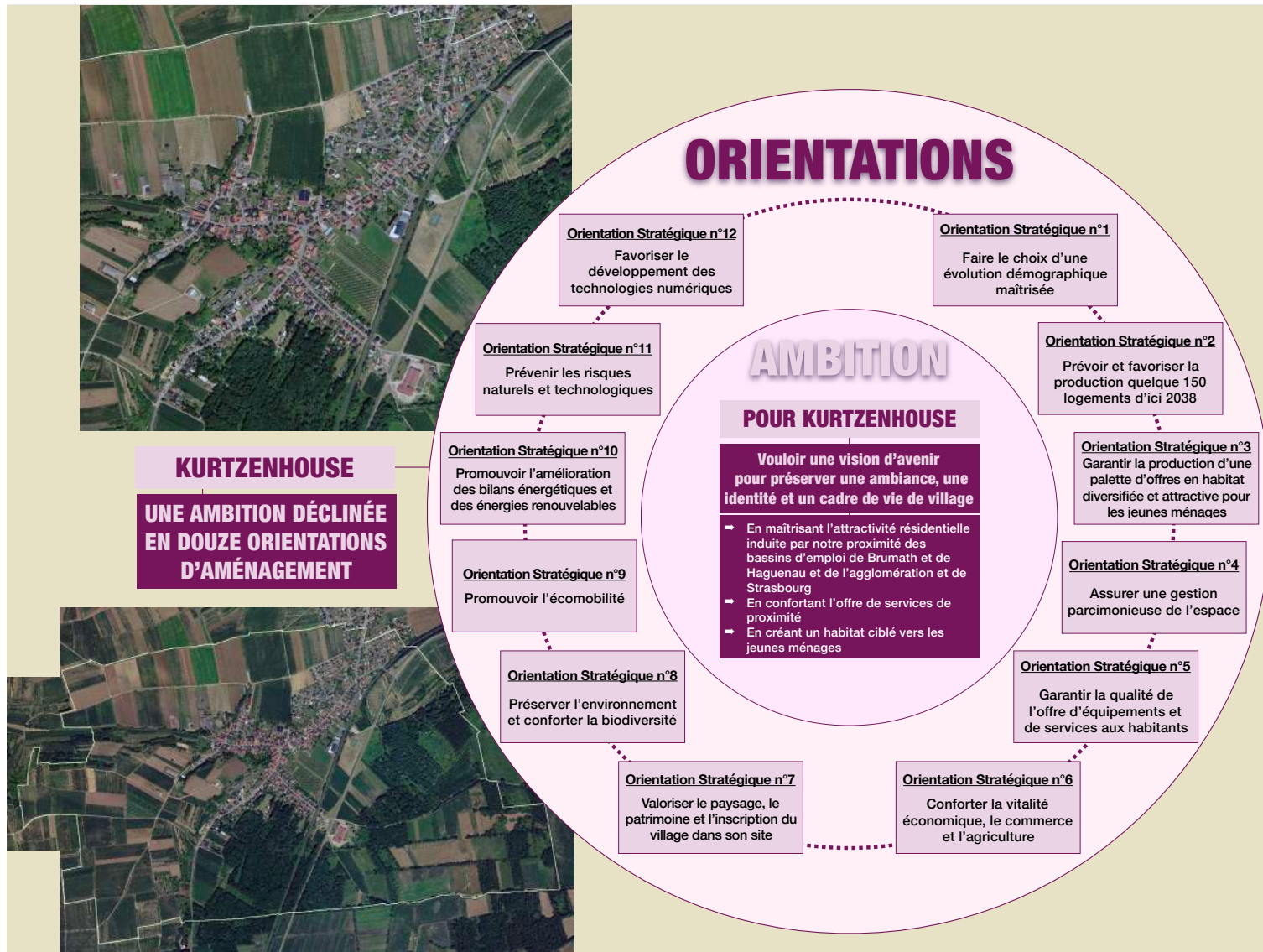
Bien ancré dans son caractère et son identité de village, Kurtzenhouse jouit également de la présence de la gare qui offre une liaison cadencée vers Strasbourg, ceci en 20 à 25 minutes selon les trains.

Cette situation soumet Kurtzenhouse à une attractivité résidentielle forte qui pourrait fragiliser son équilibre, c'est-à-dire justement son identité village et son cadre de vie.

De par ce contexte, l'ambition du PLU est de préserver le caractère village de la commune en évitant un glissement vers une croissance de type péri-urbaine incontrôlée.

Pour concrétiser cette ambition, les douze orientations du PADD visent en particulier à :

- **Garantir une croissance urbaine et démographique mesurée**
- **Prévoir une intégration urbaine et paysagère ambitieuse des futures extensions urbaines**
- **Valoriser les atouts « cadre de vie » et « nature » qui enserrent et traversent le village**
- **Prévoir la modernisation des équipements publics**
- **Prévoir des solutions de desserrement du tissu économique**



Orientation Stratégique n°1

Faire le choix d'une évolution démographique maîtrisée

- **Un objectif de 1300 habitants d'ici 2038**

Commune gare située sur la ligne Haguenau - Strasbourg, Kurtzenhouse jouit d'une forte attractivité résidentielle.

Cette attractivité a conduit à une croissance démographique de 1,29 % ces vingt dernières années.

Le choix du PADD est de contenir cette forte croissance démographique en basculant vers une croissance inférieure à 1% par an.

Ce choix du PADD en matière de démographie doit permettre à la fois de maintenir la vitalité jeunesse de la population tout en évitant une surcroissance fragilisant l'identité village qui fonde le caractère de Kurtzenhouse.

Pour ce faire, l'objectif du PADD est de porter le nombre d'habitants de Kurtzenhouse à 1200 habitants à l'horizon 2028 et à 1300 habitants d'ici 2038.

- **L'objectif de consolider à la hausse le nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans**

La croissance démographique de 190 habitants d'ici 2038 s'impose comme un nécessaire pour consolider l'effectif des jeunes de la commune au-dessus du seuil de 15% de la population.

En effet, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, l'effectif des personnes plus âgées va automatiquement croître dans le futur. Donc, à population constante, cela impliquerait une baisse du nombre de jeunes : en l'occurrence, la croissance démographique visée par le PADD est le seul moyen de préserver la vitalité jeunesse évoquée ci-dessus.

Pour Kurtzenhouse, une telle vitalité jeunesse permet de maintenir les effectifs des écoles et la vie sociale qui l'accompagne sans induire la création importante de nouveaux équipements.

DÉMOGRAPHIE

Le choix d'une croissance démographique **ralentie mais tonique** de quelque 0,96 % par an, soit quelque 200 habitants supplémentaires d'ici 2038



Le choix de la vitalité démographique

	1982	1990	1999	2008	2013	2018	2028	2038
Nombre total d'habitants	877	894	884	973	1 037	1 090	1 200	1 300
Nombre de jeunes âgés de moins de 14 ans		172	112	142	182	185	195	205
		19,24 %	12,67 %	14,59 %	17,55 %	16,97 %	16,25 %	15,77 %
Croissance démographique annuelle en valeur absolue	-	2	-1	10	13	11	11	10
Croissance démographique annuelle en valeur relative		0,24 %	-0,12 %	1,12 %	1,32 %	1,02 %	1,01 %	0,83 %
				1,23 %			0,96 %	



Orientation Stratégique n°2

Prévoir et favoriser la production quelque 150 logements d'ici 2038

- **Un objectif de production moyenne de 7 à 8 logements par an d'ici 2037**

Les besoins en production de logements sont directement la conséquence de l'évolution de la démographie de la ville. Celle-ci comprend deux paramètres fondamentalement déterminants : l'évolution de la taille des ménages et la croissance démographique proprement dite.

Le premier paramètre est une tendance structurelle nationale (et internationale) : la taille des ménages diminue de manière continue. Le facteur majeur de cette évolution est l'allongement de l'espérance de vie qui fait que la durée où l'on vit en famille à trois ou à quatre par logement (5 ou 6 dans les années 50 et 60) est proportionnellement de plus en plus réduite par rapport à celle où l'on vit à deux, puis seul.

Ainsi, la taille moyenne des ménages de Kurtzenhouse était encore de 3,08 personnes en 1990, elle est passée à 2,53 en 2018 pour tendre vers 2,25 d'ici 2038.

Combinée à l'objectif de croissance démographique de plus de 190 personnes à l'horizon 2038, la diminution de la taille des ménages implique de prévoir la production de quelque 150 logements d'ici 2038.

HABITAT

Permettre la production de quelque **150 logements**, soit 7 à 8 logements par an en moyenne, les 20 prochaines années

Proportionner la production de logements aux objectifs de croissance démographique et à la baisse structurelle de la taille des ménages

Le choix d'une production de logement adapté à l'ambition de vitalité démographique

	1990	1999	2008	2013	2018	2028	2038	
Nombre d'habitants	894	884	973	1 037	1 090	1 200	1 300	
Taille des ménages	3,08	2,86	2,69	2,58	2,53	2,35	2,25	
Nombre de résidences principales	290	309	362	402	430	511	578	
Logements vacants	7	12	14	22	23	25	28	
Résidences secondaires et logements temporaires	2	1	1	3	3	3	3	
Taux de vacances	2,3 %	3,7 %	3,7 %	5,2 %	5,0 %	4,6 %	4,6 %	
Production de nouvelles résidences principales	Période	1962 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2008	2008 - 2013	2013 - 2016	2016 - 2026	2026 - 2036
	Sur la période	-	19	53	40	28	82,64	70,14
	En moyenne annuelle	-	2,11	5,89	8,00	9,33	8,26	7,01
			8,75			7,64		
Nombre de logements supplémentaires induits par la diminution de la taille des ménages	-	22,50	19,89	15,19	7,09	33,83	22,70	

Orientation Stratégique n°3

Garantir la production d'une palette d'offres en habitat diversifiée et attractive pour les jeunes ménages

• Produire un habitat à la fois équilibré et innovant dans l'ensemble des extensions urbaines

Pour que la croissance démographique définie pour les 20 prochaines années puisse atteindre l'objectif de maintenir la vitalité jeunesse de la population, il importe de veiller à ce que l'offre future de logements soit réellement attractive et accessible aux jeunes ménages.

Pour Kurtzenhouse, l'ambition est donc de produire une palette d'offre en habitat fortement orientée en ce sens, tout en visant un certain équilibre en faveur de tous les âges de la population, avec notamment une attention particulière aux nouveaux modes d'habiter chez les personnes et couples de 70 ans et plus.

Pour atteindre cet objectif, le choix est de garantir la réalisation d'un habitat diversifié, combinant maisons individuelles et maisons pluri-logements, ainsi qu'un minimum de logements à loyers modérés dans la production future de logements.

Par ailleurs, chose également fondamentale, pour que la production des quelque 150 logements à l'horizon 2038 réponde à la fois aux enjeux de gestion parcimonieuse de l'espace, et à celui du coût du foncier, le PADD fixe l'objectif d'une production de quelque 25 logements à l'hectare dans les extensions urbaines, c'est-à-dire les terrains situés hors de l'emprise déjà bâtie existante.

Par ailleurs, afin que l'habitat des extensions urbaines puisse atteindre cette densité, tout en offrant une typologie d'habitat

attractive et adaptée à l'idée de village, l'objectif est de combiner de manière harmonieuse la réalisation de maisons individuelles et de maisons pluri-logements d'une taille proportionnée de 4 à 8 logements, adaptées en particulier aux jeunes ménages.

Dans le même but, il importe que les futures maisons pluri-logements offrent un vrai rapport au-dehors en valorisant la relation à l'espace naturel et en permettant, pour tous les logements, de pouvoir manger dehors en jardin ou, le cas échéant, en grande terrasse.

Garantir une production encadrée de quelque 25 logements / ha dans les extensions urbaines et les espaces de développement urbain intra-muros

Combiner de manière équilibrée construction de maisons individuelles, création de maisons pluri-logements et collectifs attractifs notamment pour les jeunes ménages et les personnes âgées

Construire des logements qui offrent un vrai rapport au dehors en valorisant la relation à l'espace naturel, en permettant à la majorité de leurs habitants de bénéficier d'un jardin ou, le cas échéant, d'une grande terrasse pour pouvoir vivre et manger dehors

Répondre à l'enjeu social de l'habitat en assurant la prise en compte du logement aidé dans la production future



Orientation Stratégique n°4

Assurer une gestion parcimonieuse de l'espace

- **Disposer d'une offre foncière maîtrisée de quelque 5 hectares pour les 20 prochaines années**

L'objectif de permettre la construction d'environ 150 logements d'ici 2038 implique de produire une offre foncière proportionnée à cet objectif, ceci dans le but d'assurer une gestion aussi mesurée que raisonnée de l'espace.

Le calibrage de cette offre foncière, cependant, doit être mené en assurant la prise en compte de l'impératif d'une gestion parcimonieuse de l'espace, soit l'un des objectifs majeurs de la loi ENE, dite «Grenelle II».

Ainsi, afin de limiter les besoins fonciers, le PADD prévoit de mobiliser au mieux le potentiel de densification du tissu urbain existant. Ce potentiel représente quelque 20 logements

Concernant le potentiel de mobilisation du parc de logements vacants, il peut être considéré comme quasi nul puisque son taux est déjà inférieur au seuil de 5% considéré comme celui d'une vacance technique incompressible.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le nombre de logements à produire en extensions urbaines d'ici 2038 s'élève à quelque 132 unités.

L'objectif de gestion parcimonieuse de l'espace impliquant pour une commune «gare» comme Kurtzenhouse de viser une densité minimale de 25 logements à l'hectare, le besoin foncier en extension urbaine destinée à l'habitat est de quelque 5,3 hectares.



EXTENSION URBAINE

Pouvoir disposer d'une possibilité d'extension urbaine de quelque **5,3 hectares** pour les 20 prochaines années et une densité de **25 logements / ha**

Le choix d'une gestion parcimonieuse de l'espace

L'ambition d'une tonicité démographique minimale capable d'assurer l'équilibre et la vitalité sociale du village	Situation actuelle	Le choix d'une tonicité démographique minimale permettant l'équilibre de la vitalité sociale du village		
		2018	2018 - 2028	2028 - 2038
Production de nouvelles résidences principales	430	82,64	70,14	152,8
Création de logements dans le tissu bâti actuel par densification	-	10	10	20
Création de logements en extension urbaine	-	72,64	60,14	132,78
Surface minimale nécessaires en extensions urbaines sur la base de l'objectif de production de 25 logements à l'hectare nécessaires pour répondre aux objectifs de gestion économe de l'espace	-	2,91	2,41	5,31

Les chiffres d'objectifs du PADD fixent un cadre d'objectifs et non le détail strict.



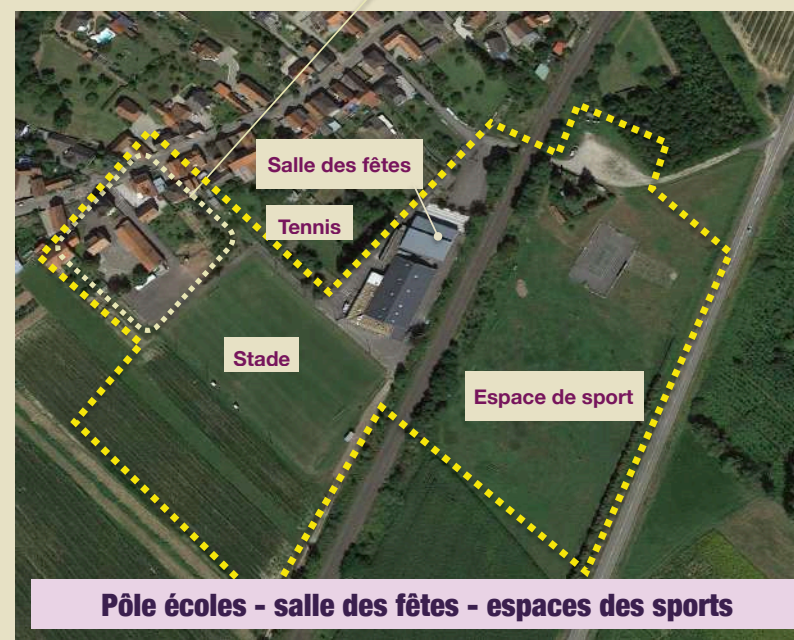
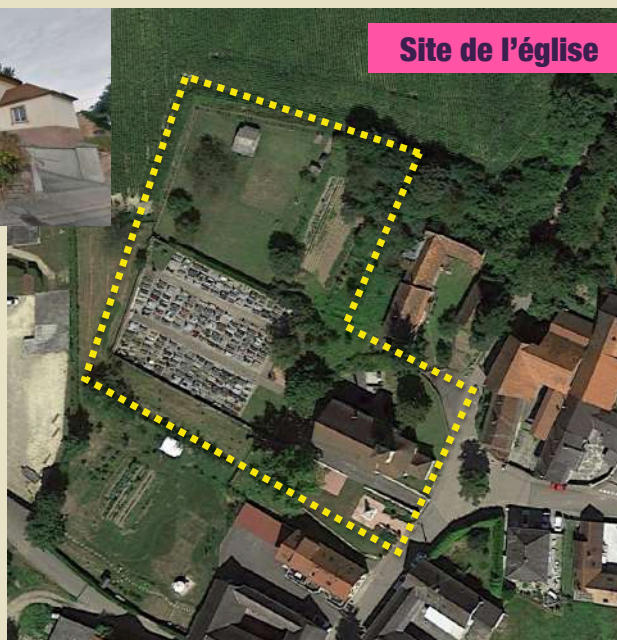
Orientation Stratégique n°5 Prévoir le renforcement de l'offre d'équipements et de services aux habitants

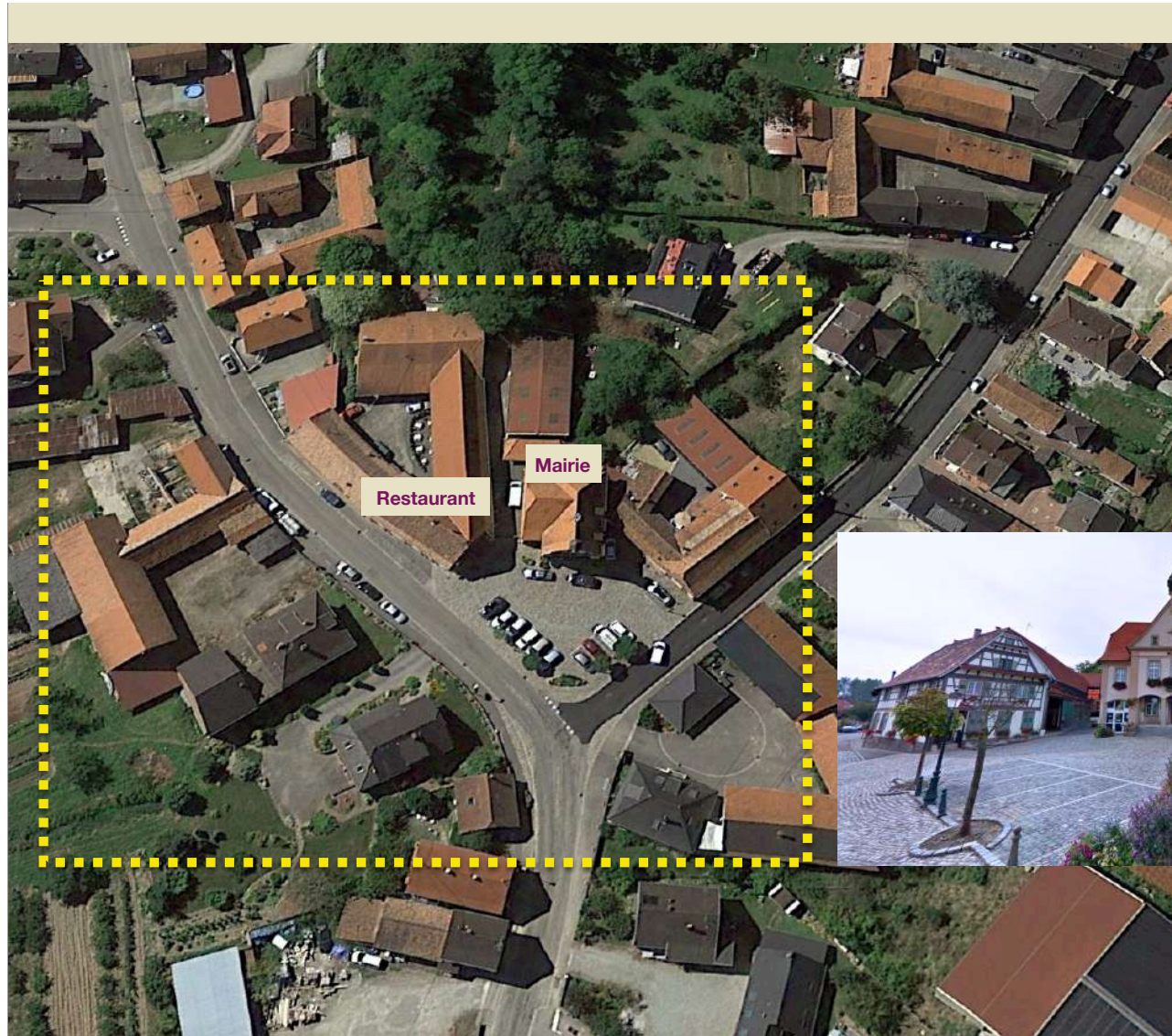
- **Le rôle structurant des équipements et des services aux habitants pour la qualité de vie et les commodités de la proximité**

L'offre d'équipements et de services de Kurtzenhouse, notamment en faveur de la jeunesse, de la santé, du sport et de la culture est aujourd'hui relativement solide et bien adaptée aux besoins de la commune et de sa population.

Il implique cependant un effort continu et proactif de renforcement, de modernisation et d'adaptation. Le PADD met en perspective cet objectif.

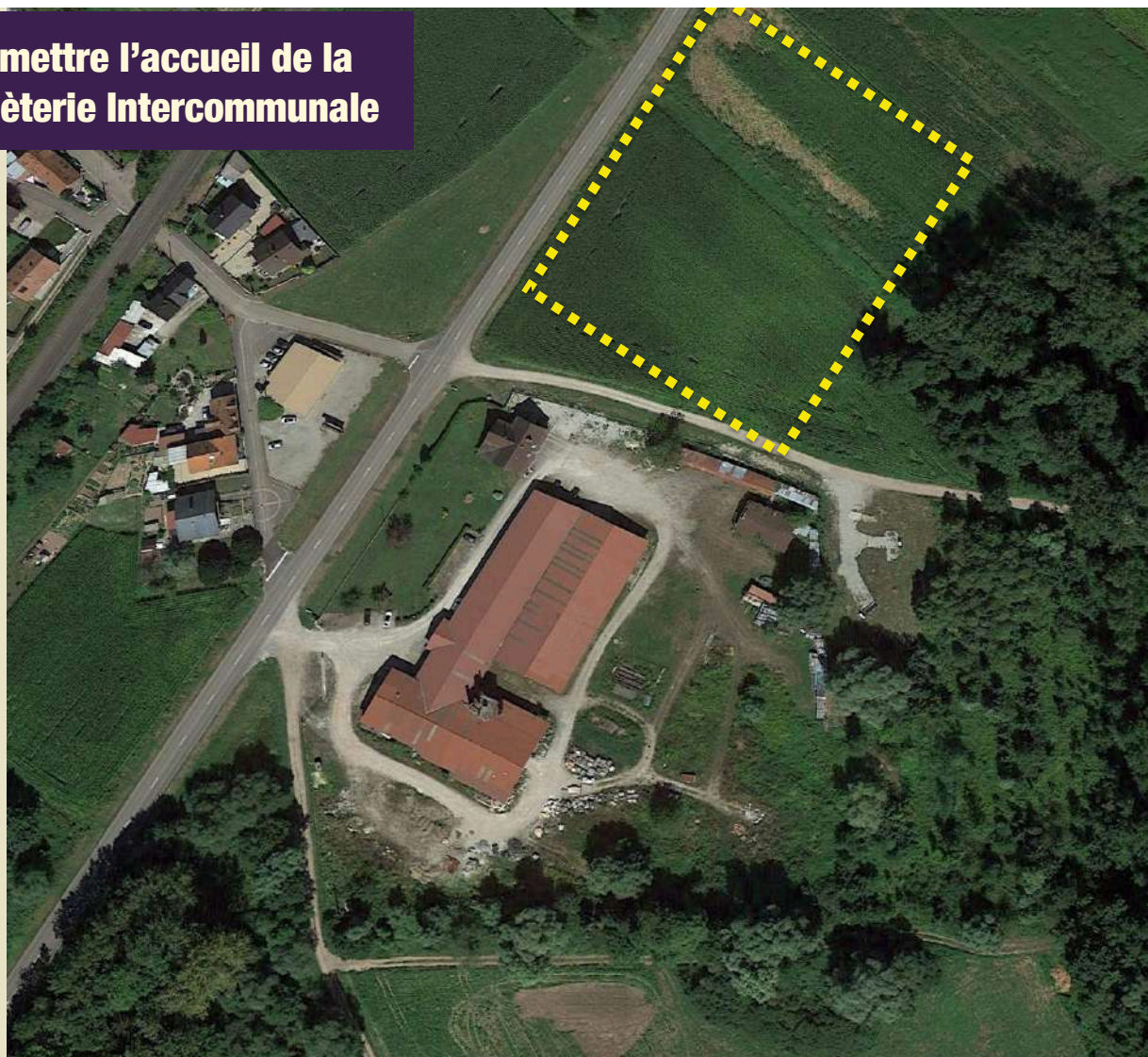
- ➔ Assurer la valorisation et anticiper un développement à long terme du pôle Ecole - Salle des Fêtes - Espace de Sports
- ➔ Prévoir une extension du cimetière et la valorisation paysagère du site de l'église par la création d'un espace récréatif
- ➔ Conforter et développer l'espace de centralité du Coeur de village
- ➔ Permettre l'accueil de la déchèterie intercommunale





**Conforter et développer
l'espace de centralité
du Coeur de village**

**Permettre l'accueil de la
déchèterie Intercommunale**



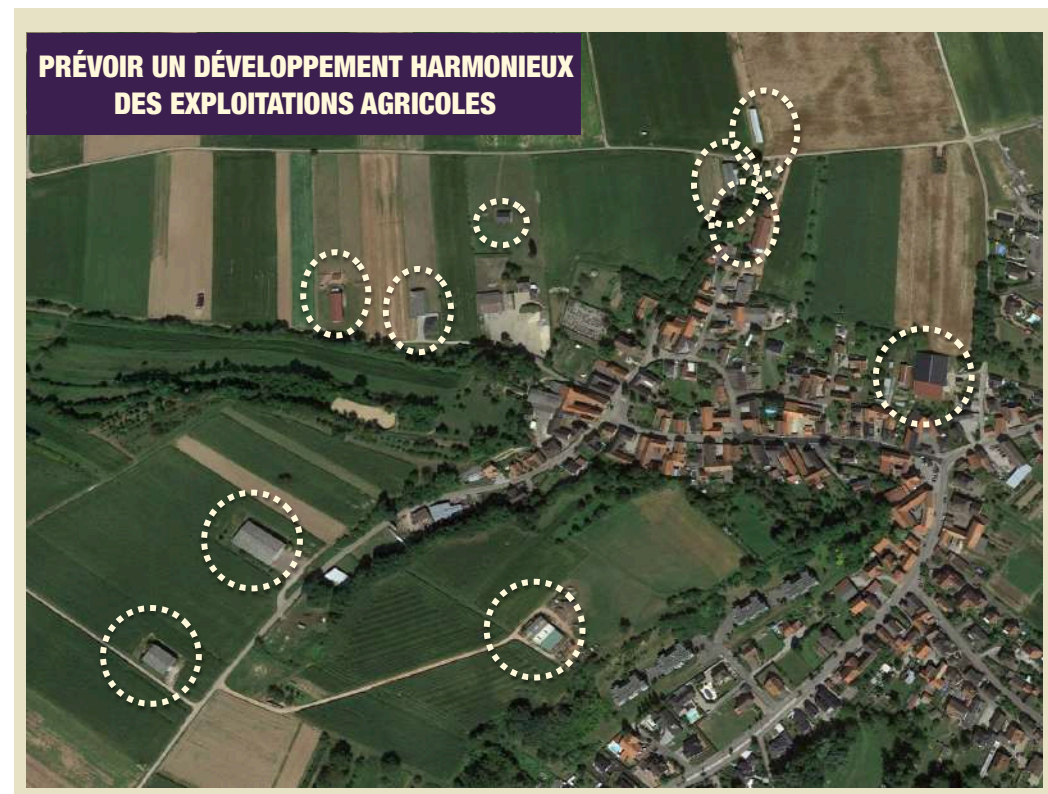
Orientation Stratégique n°6 Conforter la vitalité économique, le commerce et l'agriculture

- **Un dynamisme économique équilibré pour une commune à vocation essentiellement résidentielle**

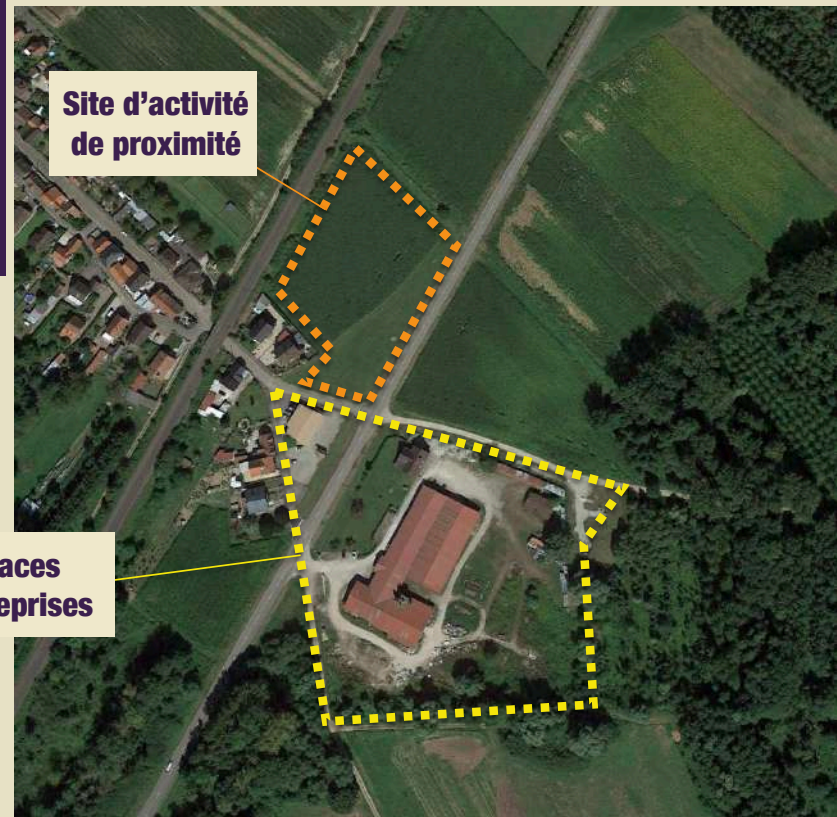
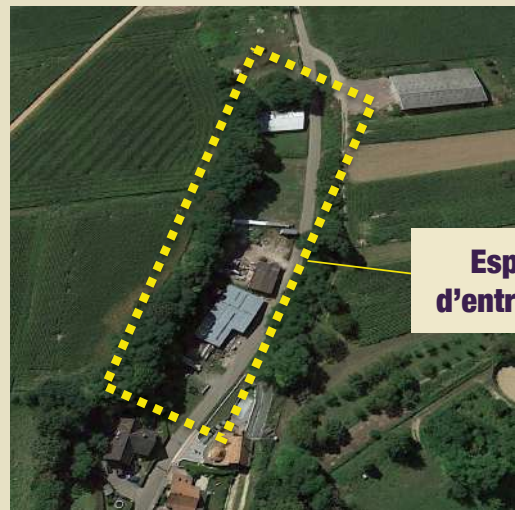
La vitalité économique de Kurtzenhouse est portée par un ensemble d'entreprises disséminées dans le tissu urbain, mais surtout par le petit pôle économique situé au carrefour de la D37 et de la rue des Marais.

Ce pôle méritant de pouvoir poursuivre son dynamisme, le PADD prévoit son extension et la considère comme stratégique pour garder un équilibre pertinent entre la vocation résidentielle de la commune et la richesse de son tissu économique.

Concernant l'agriculture, le PADD fixe comme objectif de garantir les possibilités de développement des exploitations dans le souci d'une approche équilibrée qui évite le mitage de l'espace.



- ➔ **Faciliter le devenir des activités commerciales, artisanales et tertiaires au sein du tissu bâti existant dans la mesure de leur compatibilité avec le caractère résidentiel du village**
- ➔ **Garantir des possibilités d'évolution aux espaces d'entreprises existants**
- ➔ **Prévoir des possibilités de développement par la création d'un site d'activité de proximité.**
- ➔ **Définir une stratégie de localisation des futurs bâtiments et exploitations agricoles pour prévenir le mitage de l'espace**



Orientation Stratégique n°7

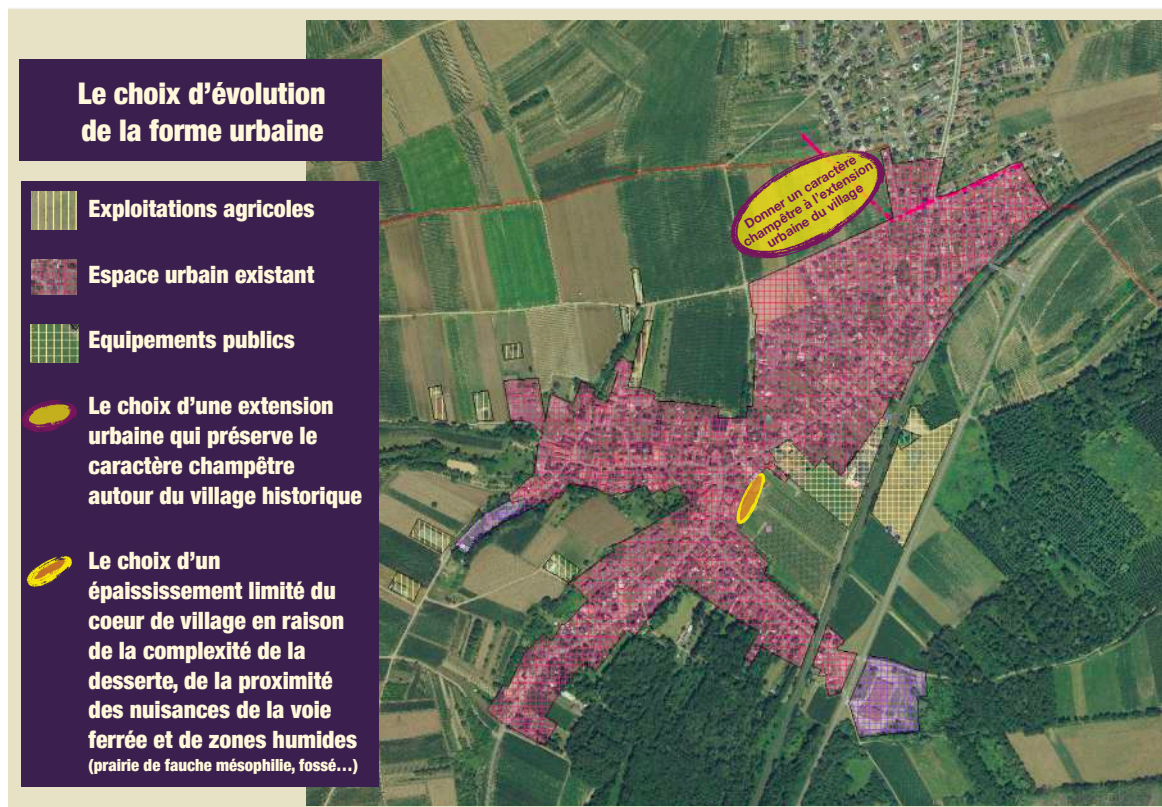
Valoriser le paysage, le patrimoine et l'inscription du village dans son site

- **Le paysage, support de cadre de vie et de bien-être chez soi**

Le paysage et le patrimoine représentent à la fois des valeurs sociétales majeures et des leviers importants de vitalité et d'attractivité des territoires.

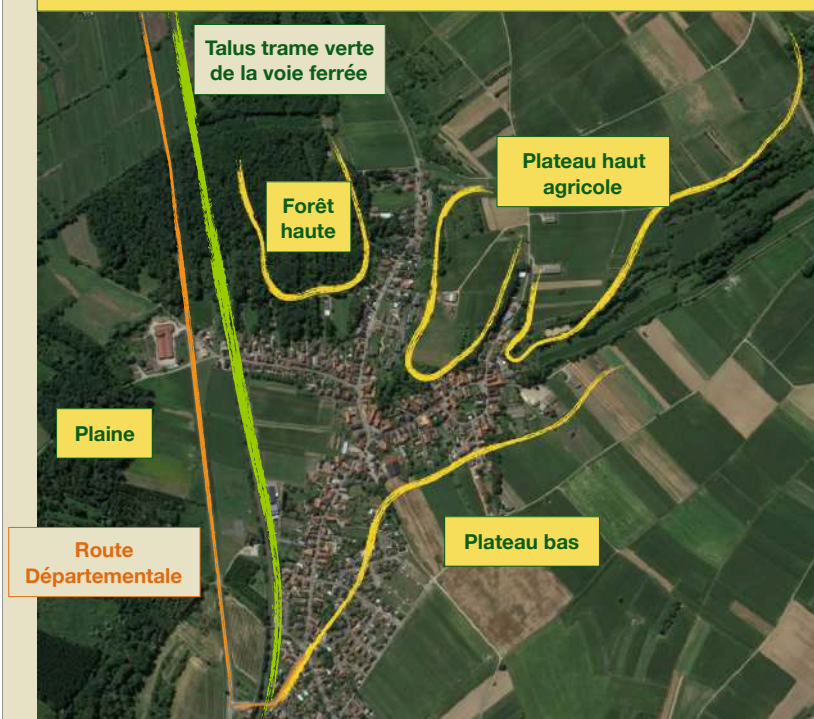
La préservation, la valorisation et, dans certains cas, la reconquête de ce paysage s'imposent comme un objectif central du PADD. En effet, le paysage, le cadre de vie, le calme et la sérénité des lieux constituent des objectifs et des leviers majeurs du devenir communal.

Le PADD définit, au travers des cartes présentées ci-contre, un ensemble d'objectifs devant permettre à Kurtzenhouse de renforcer de manière notable la contribution du paysage et du cadre de vie au dynamisme et à la vitalité de la commune.



Le choix de conforter l'insertion paysagère du village dans son site

ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE LA TOPOGRAPHIE DU PAYSAGE



- Prendre en compte la topographie pour préserver l'inscription du village dans son creux dans la détermination de la forme urbaine future
- Prendre la voie ferrée et son talus arboré comme la limite urbaine Est du village
- Préserver et valoriser la trame verte éco-paysagère qui agrmente le village

ÉLÉMENTS STRATÉGIQUES DE LA TRAME VERTE AUTOUR DU VILLAGE



Orientation Stratégique n°8 Préserver l'environnement et conforter la biodiversité

- **Une ambition environnementale confortée
par l'ensemble des objectifs paysagers**

La dynamique écologique et la biodiversité de Kurtzenhouse sont importantes.

Cette richesse est particulièrement présente à l'Est de la RD 37.

La carte ci-contre présente les objectifs de protection et de valorisation de la biodiversité de Kurtzenhouse. Ces objectifs impliquent une protection des habitats, mais aussi des corridors et des principaux axes de déplacement de la faune, ceci afin de pérenniser ou de reconquérir le maillage des écosystèmes.

L'urbanisation future de Kurtzenhouse et l'ensemble des objectifs paysagers du PADD visent à respecter cette dynamique écologique existante de la meilleure manière.

Le choix de conforter la biodiversité

- Préserver et valoriser la trame verte et bleue
- Prendre en compte la richesse écologique des milieux dans la détermination des extensions urbaines futures
- Conforter la nature en milieu urbain
- Combiner écologie et cadre de vie par une valorisation éco-paysagère des milieux



Le choix de protéger les zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique majeures, toutes localisées à l'Est de la route Départementale

Le choix de préserver, développer et valoriser les points d'appuis de trame verte et bleue localisés à l'Ouest de la route Départementale



Orientation Stratégique n°9 Promouvoir l'écocomobilité

• Renforcer la place de la mobilité douce

À l'échelle de Kurtzenhouse, la réduction des gaz à effet de serre liés aux transports doit se faire essentiellement par la valorisation fonctionnelle de la gare et la promotion des circulations douces, c'est-à-dire les trajets à pied ou à vélo.

Pour agir en ce sens, le PADD se fixe les objectifs suivants :

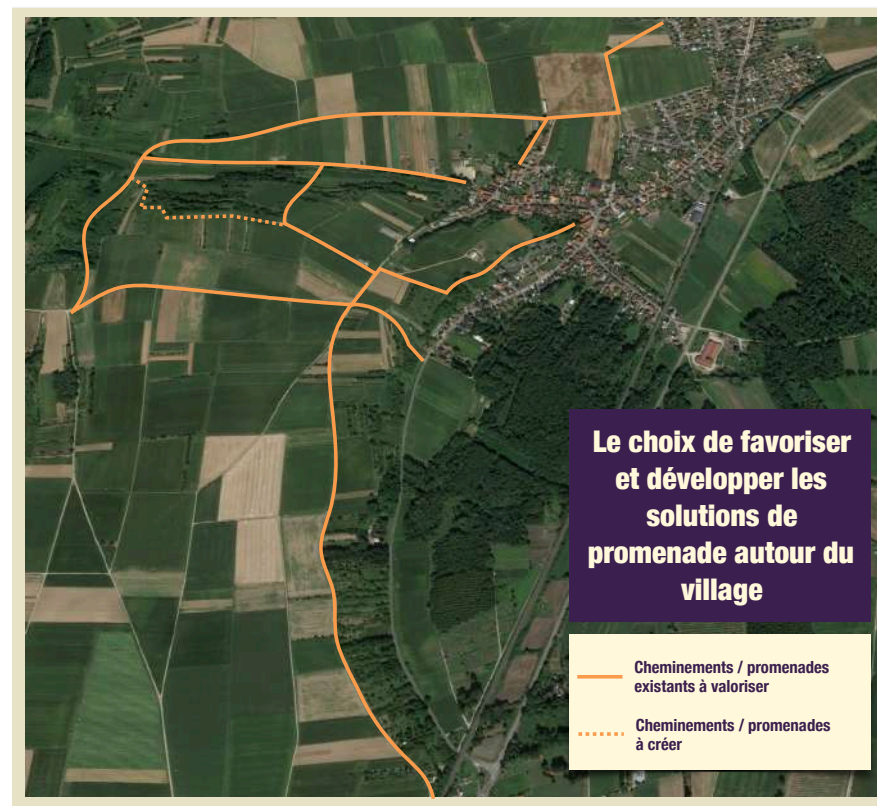
- L'objectif de la généralisation du concept de «rue partagée» à l'ensemble des rues et ruelles du village, hors route départementale, pour faciliter et promouvoir les déplacements à pied et à vélos pour tous les déplacements de proximité.

La rue partagée vise à mettre à égalité le piéton, le cycliste et l'automobiliste, globalement sa vitesse est limitée à 30 km/h ou à 20 km/h dans les «zones de rencontre».



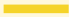



- L'objectif de renforcer le potentiel d'accueil de la gare dans sa vocation supra communale en prévoyant le développement des capacités de stationnement.
- L'objectif de localiser l'extension urbaine de village dans la meilleure proximité relative de la gare.
- L'objectif d'une valorisation des itinéraires de promenades permettant une appropriation positive des paysages et des espaces de nature autour du village.

• Préparer l'avenir de la voiture électrique

- L'objectif de promouvoir les prises de recharge afin de contribuer à l'accélération de la promotion de la voiture électrique.



Le choix de favoriser les mobilités douces et de faciliter la fonctionnalité de la gare

-  AXE de circulation majeur
-  ROUTES structurantes d'entrée, sortie et traversée à apaiser
-  Espaces RUES sans transit à vocation ambiance apaisée
-  Voie ferrée
-  Pôle gare à conforter par la création de solutions de stationnement supplémentaire
-  Carrefour rue des Marais / RD 37

- Valoriser et développer un système de cheminement et de promenade pour faciliter les déplacements fonctionnels et récréatifs
- Etablir une hiérarchie des voies en distinguant les ROUTES d'entrée et sortie du village de l'ensemble des RUES qui desservent les quartiers en mettant les piétons et les cyclistes à égalité avec les automobilistes
- Conforter le pôle gare par la création d'un parking EST nécessaire pour répondre à l'augmentation des flux à moyen terme
- Conforter la sécurisation du carrefour entre la rue des Marais et le RD37



Orientation Stratégique n°10

Promouvoir l'amélioration des bilans énergétiques et des énergies renouvelables

- **Encourager les économies d'énergie**

L'énergie la moins polluante et la moins chère est celle que l'on ne consomme pas. Pour ce faire, les possibilités de progrès en matière d'isolation des bâtiments restent encore très élevées dans les constructions existantes.

Sans pouvoir être contraignant sur le parc existant, le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation et de conseils auprès des habitants en la matière.

Concernant les futures constructions, le PADD préconise la généralisation de la norme BBC.

- **Encourager les projets en matière d'énergie renouvelable**

La mobilisation des énergies renouvelables doit être facilitée tant pour les constructions existantes que pour les nouvelles réalisations.

Le PADD pose ce principe comme fondamental. Sa mise en oeuvre doit être accompagnée d'un projet global d'intégration paysagère dans lequel la couleur noire des capteurs ou chauffe-eau solaires se doit d'être pleinement autorisée. La mobilisation de ressources renouvelables peut être largement renforcée dans la commune.

Concernant l'usage du bois-combustible dans des chaudières industrielles ou de collectivités, il convient de privilégier les projets

dont la taille est suffisante pour permettre la mise en place de procédés de dépollution (électrofiltres ou filtres à manche) à un coût économiquement acceptable.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion des déchets**

La notion de déchets induit presque automatiquement l'idée de « s'en débarrasser ». Mais dans le déchet, il y a toute la ressource recyclable qu'il importe de ne pas perdre. En la matière, les politiques sont supra-locales. Kurtzenhouse s'y inscrit et vise (hors du cadre du PLU) à renforcer le geste citoyen de ses habitants par des actions de sensibilisation.

- **Encourager l'action citoyenne en matière de gestion de l'eau**

La gestion de la ressource eau implique encore un travail de sensibilisation, notamment pour étendre progressivement les systèmes de récupération et de valorisation des eaux de pluie. Le PADD souligne le rôle essentiel que peuvent tenir (hors du cadre du PLU) des actions de sensibilisation en ce sens pour les propriétaires de constructions existantes. Concernant les futures constructions, le PADD prévoit qu'elles devront disposer de systèmes de valorisation des eaux de pluie.

Orientation Stratégique n°11

Prévenir les risques naturels et technologiques

- **Assurer le principe de précaution dans les choix de développement et d'urbanisation**

La protection des populations doit être une priorité des politiques publiques. Le Plan Local d'Urbanisme doit prendre l'ensemble des risques recensés en compte et être l'occasion de renforcer l'information et la sensibilisation des habitants à ces risques.

Le PADD prévoit de :

- Prendre en compte les nuisances sonores des infrastructures de transports, ceci en évitant notamment de localiser l'extension urbaine du village à proximité de la voie ferrée.
- Prévenir et prendre en compte les risques de coulée de boue et d'érosion des sols dans la partie ouest du ban communal.
- Prendre en compte le passage de l'oléoduc Total Petrochemicals France.
- D'assurer la mémoire de l'ancienne décharge et de souligner les précautions d'usages qui en découlent.
- Prendre en compte la problématique de santé publique liée à l'épandages des produits phytosanitaires

Orientation Stratégique n°12

Favoriser le développement des technologies numériques

- **Faciliter le déploiement du très haut débit**

L'internet très haut débit s'impose comme une priorité en matière d'attractivité et de vitalité des territoires.

Le très haut débit impliquant, à l'aune des technologies d'aujourd'hui, le déploiement généralisé d'un réseau de fibres optiques, le PADD prévoit que l'ensemble des projets d'aménagement intègre d'ores et déjà ce déploiement dès leur conception.

Le très haut débit étant également celui de la 5G, le PADD prévoit de pouvoir déployer localement les solutions techniques nécessaires.



PRAGMA-SCF

38 rue de la Chambre ■ 67360 GOERSDORF
tel : 03 69 81 26 49 ■ info@pragma-scf.com ■ www.pragma-scf.com